

Fiche de données de sécurité

MAX-IN® Soufre 13 % (CAN)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Nom du produit : MAX-IN® Soufre 13 % Nom commun: Engrais liquide de potassium Description chimique: Thiosulfate de potassium

Utilisations recommandées : Engrais – Voir l'étiquette du produit pour toutes les instructions d'utilisation. Restrictions d'utilisation: Consulter l'étiquette du produit pour les éventuelles restrictions d'utilisation.

Fabriqué pour :

Fournisseur initial: WINFIELD UNITED CANADA. ULC

WINFIELD SOLUTIONS, LLC P. O. Box 64589

101-302 Wellman Lane

St. Paul, MN 55164-0589, É.-U.

Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CAN

1-306-249-5112

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE MÉDICALE :

1-877-424-7452 (24 hrs)

EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION, OU D'ACCIDENT, APPELER LE : CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

APERCU D'URGENCE : Liquide clair qui devient foncé avec l'âge. Provoque une irritation oculaire et cutanée temporaire.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Yeux: Provoque une irritation des yeux modérée, mais temporaire.

Peau: Provoque une irritation cutanée modérée, mais temporaire. Une exposition prolongée peut provoquer une rougeur de la peau, un rash, une dermatite ou d'autres réactions cutanées.

Inhalation: Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut provoquer une irritation du système gastrique.

Conditions préexistantes : Des problèmes respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une exposition aux brumes.

Effets à long terme : Aucune connue

NTP: Non listé CIRC: Non listé OSHA: Non listé Cancérogénicité

CLASSIFICATION DU SIMDUT 2015 : Irritation cutanée catégorie 2; Irritation oculaire catégorie 2A

MENTION D'AVERTISSEMENT: ATTENTION

MENTIONS DE DANGER:

Provogue une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.



Pourcentage du produit avec une toxicité inconnue: 0,1 %

CONSEILS DE PRUDENCE:

Prévention : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

> Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Entreposage: Se reporter à la section 7 pour des informations relatives à l'entreposage. Élimination: Se reporter à la section 13 pour des informations relatives à l'élimination.

SECTION 3 : COMPOSITION/INF	ORMATION SUR	LES INGRÉDIENTS
Ingrédient	% (poids)	Num. Rég. CAS.
Thiosulfate de potassium	38,25 %	10294-66-3
Se reporter à la Section 8 où s	ont présentées les limites o	d'exposition.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Déplacer la personne de la zone contaminée vers l'air frais et aider à la respiration si nécessaire. En cas d'irritation, Inhalation:

consulter un médecin.

Suite à la page suivante

Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement si vous ne vous sentez pas Ingestion:

bien. Ne pas faire vomir, sauf si cela est demandé par un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire avaler quoi

que ce soit à une personne inconsciente.

Rincer les yeux à l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Retirer Yeux:

les lentilles de contact après 5 minutes le cas échéant, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à l'eau, et laver avec du Peau:

savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, jet diffusé ou mousse

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiquer la zone pour empêcher les écoulements et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer des vapeurs; rester dos au vent.

Produits de combustion dangereux : Des oxydes de soufre et de potassium, ainsi que d'autres produits chimiques peuvent se former lors d'incendie. Le monoxyde de carbone et d'autres asphyxiants peuvent également se former.

Risques d'inflammabilité et d'explosibilité spéciaux : Les contenants fermés peuvent exploser à cause de l'expansion de la vapeur dans une chaleur élevée.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Se référer à la section 8 pour les équipements de protection individuelle à porter pendant le confinement et le nettoyage d'un déversement de ce produit.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit déversé entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement : Contenir le produit déversé en endiguant la zone avec du sable ou de la terre.

Méthodes de nettoyage: Couvrir le déversement confiné avec un matériau absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite, ou un autre matériau approprié. Aspirer, écoper, ou balayer le produit et le placer dans un contenant pour l'éliminer. Ne pas replacer le produit déversé dans le contenant d'origine.

Autres informations: Aucune connue

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Assurer une ventilation suffisante durant la manipulation et l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui surviennent pendant la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

Entreposage: Entreposer dans des endroits frais et secs hors de portée des enfants, et à l'écart des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux, dans une zone éloignée des substances incompatibles. S'assurer que la zone d'entreposage est sécurisée. Protéger les emballages de tout dommage physique. Protéger contre l'exposition au feu. Maintenir le produit à une température supérieure à la température minimale d'entreposage. Ne pas entreposer dans des contenants en aluminium ou métalliques.

Température minimum d'entreposage : 4 °C

Autres précautions : Consulter les lois et les règlements applicables fédéraux, provinciaux et locaux relatifs à l'entreposage.

SECTION 8 : MESURES CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices relatives à l'exposition

PEL OSHA Composants: **TLV ACGIH** REL NIOSH

Aucun composant n'a de limites établies

Protection respiratoire: Dans des conditions mal ventilées, utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec des cartouches pour des matières particulaires générales.

Contrôles techniques : Ventilation locale: Fournir des systèmes de ventilation par dépression généraux ou localisés pour

maintenir les concentrations dans l'air sous les PEL OSHA ou d'autres limites d'exposition spécifiées. Une ventilation par dépression localisée est préférable.

Gants de protection: Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour éviter l'exposition de la peau.

Protection des yeux: Pour éviter tout contact avec les yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité et un écran facial complet. Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection des yeux.

Suite à la page suivante

Un lavage d'urgence des yeux ou un approvisionnement en eau doivent être facilement accessibles dans la zone de travail.

Autres vêtements ou équipements de protection : Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des chaussures de

protection contre les produits chimiques avec des chaussettes pour éviter le contact avec la peau.

Pratiques de travail/d'hygiène : Ne jamais manger, boire, ni fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide État physique : Densité relative (H₂O=1): 1,35 – 1,37 (typique) Pression de vapeur (mm Hg): Non déterminé Point de fusion/Point de congélation : Non déterminé Densité de vapeur (Air=1) : Non déterminé Limite/Point d'ébullition : Non déterminé Solubilité dans l'eau (pds %) : Miscible : Ha 7.5 - 8.5Viscosité: Non déterminé Point d'inflammabilité : Non déterminé

Aspect et odeur : Liquide clair qui devient foncé

avec l'âge

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune connue

Stabilité chimique : Le produit est stable à température et pression ambiantes, et dans des conditions normales d'entreposage et de

manipulation.

Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produira pas

Conditions à éviter : Chaleur excessive

Substances incompatibles: Les bases et les acides puissants.

Produits de décomposition dangereux : Des oxydes de soufre et de potassium, ainsi que d'autres produits chimiques peuvent se

former lors d'incendie. Le monoxyde de carbone et d'autres asphyxiants peuvent également se former.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets sur les yeux : Provoque une irritation des yeux modérée, mais temporaire.

Effets sur la peau : DL50 estimée > 2 519 mg/kg; Provoque une irritation cutanée modérée, mais temporaire.

Effets aigus par inhalation : CL50 estimée > 3,0 mg/L; Aucune mortalité des animaux de laboratoire n'a été observée lors des

essais avec les composants. Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation. Peut provoquer

une irritation des voies respiratoires supérieures.

Effets aigus par voie orale : DL50 estimée > 5 000 mg/kg

Toxicité pour organe

cible spécifique :

Non déterminé

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques: Aucune connue

Cancérogénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets cancérigènes.Mutagénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets mutagènes.Tératogénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Aucun composant ne devrait avoir d'effets sur le système reproductif.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Yeux : Provoque une irritation des yeux modérée, mais temporaire.

Peau : Provoque une irritation cutanée modérée, mais temporaire. Une exposition prolongée peut provoquer une rougeur de la peau, un rash, une dermatite ou d'autres réactions cutanées.

Inhalation: Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut provoquer une irritation du système gastrique.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

RÉSUMÉ DE L'EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT : Non déterminé

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ :

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : Non déterminé

Suite à la page suivante

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : Non déterminé
Toxicité aquatique : Non déterminé

Toxicité aiguë et prolongée pour les oiseaux : Non déterminé
Toxicité pour les abeilles : Non déterminé

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT:

Absorption par le sol/Mobilité : Non déterminé
Persistance et dégradabilité : Non déterminé
Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé
Autres effets indésirables : Non déterminé

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets: Éliminer conformément aux lois et aux règlements applicables fédéraux, provinciaux et locaux.

Contenant : Rincer trois fois et recycler le contenant, ou éliminer conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et

locaux.

	SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DOT (ÉU. Terrestre) :	Non réglementé
IMDG (Mer) :	Non réglementé
IATA (Air) :	Non réglementé
TMD(Canada) :	Non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Inventaire du TSCA: Tous les composants sont listés dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés.

Liste intérieure des substances : Tous les composants sont listés dans la LIS.

SECTIO	SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS			
CLASSEMENT DES	Santé	1		
DANGERS NFPA	Inflammabilité	0		
	Réactivité	0		
	4= Sévère 3= Élev	4= Sévère 3= Élevé 2= Modéré 1= Léger 0= Minime		

Renonciation: Les informations présentées dans le présent document sont basées sur les données disponibles auprès de sources fiables, et sont exactes au meilleur de la connaissance de Winfield Solutions. Winfield Solutions, LLC ne fait aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la précision des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. Aucun élément du présent document ne peut être interprété comme la recommandation d'une pratique ou d'un produit en violation d'une loi ou d'un règlement. L'utilisateur est seul responsable pour déterminer la pertinence d'un matériau ou d'un produit dans une application spécifique et pour adopter des mesures de sécurité appropriées. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages suite à une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit dans le présent document.

Date de révision : 18 septembre 2017 Remplace le document en date du : 15 mai 2017

Sections révisées : 1